



COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Séance du 22 mars 2022

RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 29
Voix favorables : 29
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

DELIBERATION
n°CFVU – 2022 – 08 – FOA – 001

***relative aux maquettes de formation et aux modalités spécifiques
du contrôle des connaissances et des compétences des diplômes
de FOAD***

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 relatif aux compétences de la CFVU,

Vu la Charte des examens en vigueur,

Vu la délibération de la CFVU relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université,

Vu l'avis du Conseil de la faculté de droit et science politique en date du 1^{er} mars 2022,

Vu l'avis du Conseil pédagogique de l'Ecole d'économie de Toulouse en date du 8 février 2022,

La commission de la formation et de la vie universitaire, après en avoir délibéré, décide :

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve les maquettes des formations de FOAD ainsi que les modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômes nationaux et des diplômes d'université telles qu'annexées à la présente délibération.

Le président de la Commission de la
Formation et de la Vie Universitaire,

Hugues KENFACK

ANNEXES :

Diplômes nationaux

MCC-LICENCE-MENTION-DROIT-PT Droit--FOAD-2022-2023
MCC-LICENCE-MENTION-DROIT-PT Droit et Science Politique-FOAD-2022-2023
MCC-MASTER-MENTION-ALED-M1-FOAD-2022-2023
MCC-MASTER-MENTION-DA-PT Droit des assurances-FOAD-2022-2023
MCC-MASTER-MENTION-DI-PT Droit de l'immobilier-FOAD-M2-2022-2023
MCC-MASTER-MENTION-DPU-PT Droit des collectivités territoriales-FOAD-2022-2023

MCC-MASTER-MENTION-DA-PT Droit des entreprises-FOAD-2022-2023
MCC-MASTER-MENTION-DIDE-PT Droit international et droit européen-FOAD-2022-2023
MCC-MASTER-MENTION-DPE-PT Droit pénal Science Criminelle-FOAD-2022-2023
MCC-MASTER-MENTION-DSO-PT Droit social de l'entreprise-FOAD-2022-2023
MCC-MASTER-MENTION-ES-PT Econométrie, Statistiques-FOAD-M2-2022-2023
MCC-MASTER-MENTION-DPA-PT Ingénierie du patrimoine-FOAD-2022-2023
MCC-MASTER-MENTION –SP-PT Politique et sécurité-FOAD-M2-2022-2023

Diplômes d'université

MCC-DU-Règlements des différends et solutions d'assurance-FOAD-2022-2023
MCC-DU-Contentieux du travail-FOAD-2022-2023
MCC-DU-Gestion pratique des TPE_PME_PMI-FOAD-2022-2023
MCC-DU-Anglais juridique-FOAD-2022-2023
MCC-DU-Criminologie renforcée-FOAD-2022-2023
MCC-DU-Droit du dommage corporel-FOAD-2022-2023
MCC-DU-Statistiques appliquées-FOAD-2022-2023

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DE L'IMMOBILIER	
Parcours-types	Droit de l'immobilier	
Session M1	Session unique	
Session M2	Session unique	

LANGUE ENSEIGNEMENT

Français

REDOUBLEMENT*Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours*

Redoublement autorisé uniquement sur accord du Président après avis du jury de diplôme.

PROFESSIONNALISATION*Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours***Stages**

En Master 1, S'il le souhaite, l'apprenant peut effectuer un stage d'une durée minimale de 8 semaines dans le courant de l'année universitaire. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. **En Master 2**, l'étudiant choisit soit la voie professionnelle, soit la voie recherche. Pour la voie professionnelle, l'étudiant en formation initiale, effectue un stage d'une durée de 2 mois minimale et doit rédiger un rapport de stage. L'étudiant salarié, devra justifier d'une présence en entreprise pendant une période d'au moins deux mois et rédiger un rapport d'activité sur une thématique validée par le responsable de formation. Pour la voie recherche, l'étudiant rédige un mémoire de recherche, sous la direction de l'un des enseignants de la spécialité, qui sera soutenu devant un jury et dont la note est prise en compte pour l'admission au diplôme. Le succès à l'examen permet de s'inscrire en Doctorat après acceptation du sujet par le directeur de thèse, avis favorable du directeur de l'équipe d'accueil, du directeur de l'Ecole doctorale et sur autorisation de la présidente de l'université.

Autres modalités

/

EVALUATION, NOTATION*Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours***Sessions d'examen**

Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année. Les examens seront organisés en présentiel ou en distanciel. La modalité retenue sera communiquée au plus tard 1 mois avant la tenue des épreuves. **En Master 1**, les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation de l'examineur.

VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours

Validation

Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année.

Capitalisation/conservation

Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20

Compensation

Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.

Note éliminatoire

/

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

[Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master](#)

[Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence](#)

[Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master](#)

